



BAROMÈTRE POSTES FONJEP

2024 données comparatives
2016-2021-2022-2023

LE FONJEP, UN OUTIL DE COGESTION AU SERVICE
DU PROJET ET DE L'EMPLOI ASSOCIATIF



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Avant- propos

Bel anniversaire au Fonjep !

Peu d'organismes peuvent se prévaloir de 60 ans d'existence, longévité rendue possible grâce à une organisation centrée sur le dialogue entre ses parties prenantes. C'est cette condition essentielle qui a permis que la confiance, entre des acteurs multiples aux enjeux à la fois communs et singuliers, facilite le déploiement des projets associatifs, permette de soutenir la solidarité internationale notamment.

Selon que l'on soit, représentant de l'État, des Collectivités locales ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire, chacun contribue, promeut, imagine comment faire vivre les politiques publiques au plus près des territoires. C'est cette ambition poursuivie avec constance qui permet à notre structure tripartite de déployer et d'accompagner les 9078 postes Fonjep sur la quasi-totalité du territoire national.

Aussi, vous découvrirez dans ces quelques pages, combien l'implantation des poste Fonjep est diverse et leurs fonctions variées. Plus encore, les compétences des personnes qui occupent ces postes Fonjep sont d'autant plus stratégiques qu'elles sont au service d'associations implantées localement. À n'en pas douter, mettre en lumière leur existence et leur utilité sociale est un gage d'avenir pour que vive l'Éducation populaire avec, auprès et pour nos concitoyens.

J'avais eu le plaisir de repréciser, lors de la précédente édition de ce baromètre, que le Fonjep est né de la volonté commune de l'État, des associations et des collectivités territoriales, de coopérer, d'être le véhicule qui porte et cogère des politiques publiques destinées à soutenir le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. 60 ans après, nul doute que cela dure !

Aussi, à l'heure des hésitations, des doutes, des replis sur soi, je ne peux que formuler un vœu à l'adresse du plus grand nombre : soyons fiers du chemin parcouru par le Fonjep et ses partenaires. Celui de financer des projets et d'accompagner des individus qui sont au service d'associations résolument engagées auprès des populations, afin de répondre à leurs besoins sociaux et sociétaux si vitaux dans une époque où le « vivre ensemble » est si souvent questionné ! Il nous faut donc poursuivre sur la base de nos réalisations (création et accompagnement des postes Fonjep, recherche participative sur les modèles socioéconomiques des associations et sur les processus coconstruits d'évaluation des actions associations, et tant d'autres à venir...)

Je vous laisse donc apprécier ce baromètre 2024 qui vous permettra de mieux comprendre, en quoi le Fonjep est un levier essentiel sur lequel les associations peuvent s'appuyer sereinement et dans la durée.

Bonne lecture !



Patrick Chenu
Président du Fonjep

Partenaire incontournable de l'État dans sa volonté de soutenir l'emploi associatif qualifié, le FONJEP a fêté ses 60 ans cette année. La troisième édition de ce baromètre démontre, six décennies après sa création, la centralité intacte du dispositif pour les associations comme pour les politiques publiques. Il fait par exemple apparaître qu'entre 2016 à 2023, le nombre de postes FONJEP a augmenté de 75 % avec la création de 3 896 nouveaux postes. Si le dispositif FONJEP traverse les décennies et résonne avec les priorités de l'État, c'est d'abord parce que les postes sont majoritairement dédiés au déploiement d'actions de proximité en faveur de publics prioritaires. En effet, 72 % d'entre eux bénéficient à des associations locales, 14 % de ces associations sont dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 16 % dans des zones de revitalisation rurale.

Dans un contexte budgétaire contraint, le gouvernement a ainsi fait le choix de préserver les crédits dédiés au financement des postes en appui des politiques publiques œuvrant dans les secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la politique de la ville, de la cohésion sociale, de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de la culture.

Cet effort se traduit notamment par la signature en mai 2024 d'une nouvelle charte nationale d'engagement « Culture - Éducation populaire » pour un renforcement des coopérations nationales et locales entre le ministère de la Culture et les mouvements et associations d'éducation populaire. Cette charte prévoit le lancement du label « éducation populaire pour la culture » dont pourront bénéficier toutes les structures d'éducation populaire qui développent des projets d'éducation artistique et des actions culturelles, en particulier celles qui offrent des programmations culturelles sur les territoires au plus près des habitants. Par ailleurs, 60 postes FONJEP seront, dès 2024, financés par le ministère de la Culture au bénéfice d'associations d'éducation populaire régionales ou locales affiliées aux fédérations signataires de la charte.

2024 a vu aussi le lancement du chantier consacré à l'évaluation qui mobilise, sur un enjeu fondamental et à tous les échelons territoriaux, un dialogue riche favorisé par le FONJEP entre l'État, les acteurs associatifs et des équipes de recherche.

Je tiens enfin à saluer la mobilisation des services de l'État, tant au niveau national que local, des équipes et des membres du FONJEP qui œuvrent chaque jour à garantir la qualité du dialogue partenarial au service d'un dispositif ambitieux et essentiel à la pleine réussite de nos politiques publiques.



Mathilde Gouget

Sous-directrice de l'Éducation populaire, Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)



Nouria Duthoit-Messaoudi

Déléguée Générale du Fonjep

Quelle chance !

Celle d'inscrire dans la durée ce travail de remontées d'informations si essentielles pour la maîtrise stratégique de nos actions sur les territoires d'ici et d'ailleurs.

À n'en pas douter, ce baromètre 2023 est un outil de travail pour l'ensemble des parties prenantes et partenaires du Fonjep soucieux d'accompagner toujours davantage la professionnalisation des associations.

Ainsi, cette 5^e édition confirme la légitimité de nos postes Fonjep qu'ils soient déployés sur nos territoires ultramarins ou sur l'hexagone. Ce développement est d'autant plus rendu possible année après année, qu'il est la réponse à des besoins toujours plus cruciaux de développement des associations car ils sont des acteurs essentiels pour que soient déployées les politiques publiques en direction de la jeunesse notamment.

Par ce travail comparatif que propose ce baromètre, nous avons aussi voulu donner à voir les grandes évolutions en cours depuis 2016 et/ou la confirmation de grandes tendances tant qualitatives que quantitatives.

Nos résultats confirment que ce sont bien les associations de moins de 10 salariés qui sont bénéficiaires des postes Fonjep. La présence de ces derniers semble contribuer au développement de l'engagement bénévole sur les territoires. Retenons en effet que les personnes en postes Fonjep sont 92,5 % à inscrire leurs actions en proximité auprès des habitants.

Il ne me reste donc qu'à vous inviter à découvrir d'autres résultats-clés, d'autres indicateurs qui sont autant d'éléments pour poursuivre nos actions et enrichir nos réflexions dans le cadre tripartite (État, collectivités et associations) qui fait notre identité singulière.

Merci aussi aux 1 675 associations qui ont répondu à notre enquête qualitative afin que nous puissions disposer d'éléments permettant de rendre visible et lisible la réalité de nos dispositifs et actions.

Conformément à ce qui fait sa raison d'être, le Fonjep sera toujours un acteur engagé et pérenne pour contribuer à la vitalité des réseaux associatifs. Quelle chance, par ce baromètre comparatif de pouvoir démontrer combien ce que nous réalisons collectivement contribue à faire vivre un secteur essentiel dans une société confrontée à de multiples mutations : l'éducation populaire !

Sommaire

.....	Méthodologie de collecte des données	5
	Définition des sigles	5
	CHIFFRES-CLÉS 2023 EN BREF	7
	Analyse qualitative 2023	9
	ZOOM SUR QUATRE ANNÉES DE FONJEP EN 2016, 2021, 2022 ET 2023	11
	Que nous apprend ce comparatif entre 2016, 2021, 2022 et 2023 ?	13
	Qu'est-ce que le Fonjep ?	16
	LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE POSTES FONJEP DE 2016 À 2023	18
	Des associations de jeunesse et d'éducation populaire	19
	Des postes Fonjep principalement au cœur d'associations de moins de 10 salariés	20
	LES SALARIÉS EN POSTE FONJEP 2016 à 2023	22
	Des personnels diplômés	23
	Des personnels créateurs de valeur ajoutée	24
	Des personnels qui travaillent au sein d'équipes composées de salariés, de bénévoles et de volontaires	26
	DES ACTIONS AU SERVICE DES PUBLICS	28
	Les territoires d'intervention	29
	Les publics	32
	L'UTILITÉ ET L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF Fonjep	34
	Les effets de l'aide Fonjep	35
	La part du poste Fonjep dans le financement des emplois	36
	CONCLUSION	39
	Conseil d'administration du Fonjep	41
	Équipe	42

Méthodologie de collecte des données

Les informations présentées dans ce baromètre ont été extraits de l'extranet du Fonjep en date du 8 avril 2024. Elles reposent sur les données de l'année 2023, saisies par les services de l'État et les associations bénéficiaires des postes Fonjep.

Parmi les 5 562 associations bénéficiaires de postes Fonjep, la totalité (100 %) a mis à jour les informations relatives à leur organisation pour l'année 2023.

En 2024, une enquête qualitative a été adressée le 30 mai 2024 aux 5 562 associations. Elle est restée ouverte jusqu'au 30 juin 2024 et a donné lieu à 1 675 réponses,

SOIT 30 %
de répondants.

Définition des sigles

AFD

Agence Française de Développement

ANCT

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CRIB

Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

DJEPVA

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et de la Vie Associative

DGCS

Direction Générale de la Cohésion Sociale

DGCL

Direction Générale des Collectivités Locales

DGM/DCTCIV

Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile

DG2TDC

Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle

JSI / VVVS

Jeunesse, Solidarité Internationale et Ville, vie, vacances Solidarité Internationale

MEAE

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

QPV

Quartiers Politique de la Ville

ZRR

Zones de Revitalisation Rurale



CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés en bref : 7

Analyse qualitative : 9

Chiffres clés en bref

En cette année nouvelle, nous vous invitons à découvrir la photographie exhaustive des postes FONJEP en 2023.

Cette 1^{ère} partie est consacrée aux associations bénéficiaires d'un poste Fonjep. On y découvre leurs profils : taille, implantation, périmètre d'intervention, budget ainsi que des informations concernant leur implantation dans les quartiers prioritaires de la ville et dans les zones de revitalisation rurale.



92 %

bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DJEPVA



Un budget médian une nouvelle fois en hausse en 2023 comparativement aux deux années précédentes

414 000 €

en 2021

419 000 €

en 2022



Associations bénéficiaires d'un poste Fonjep

5 562

Légère poursuite de l'augmentation du nombre d'associations bénéficiaires d'un poste Fonjep entre 2022 et 2023 (+1,9 %) après une importante augmentation enregistrée en 2022 (+8,5 % en 1 an).

Pour rappel les chiffres

2021 et 2022 :

5031 en 2021, 5457 en 2022.



72 %

sont des associations locales

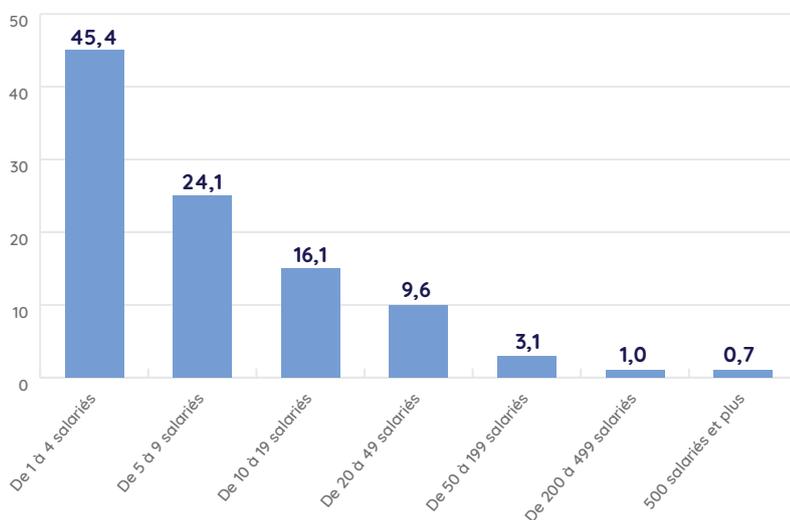
68 %

des associations bénéficiaires comptent moins de 10 salariés

14 %

d'entre elles sont implantées dans les quartiers prioritaires politiques de la ville et 16 % dans des zones de revitalisation rurales

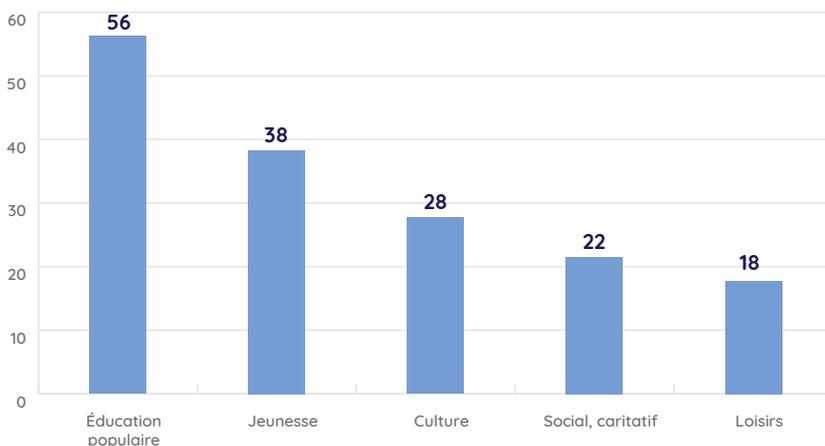
Répartition des associations bénéficiaires selon le nombre de salariés (en %)



Les salariés en poste Fonjep, qui sont-ils ? Dans quels champs professionnels s'engagent-ils ?

Dans cette 2^e partie, sont mis en lumière les statuts, les genres, les temps de travail, les anciennetés, les niveaux de qualifications les diplômes acquis et les missions assurée.

Thématiques dominantes des projets associatifs portés par les postes Fonjep (en %)



Profil type du salarié

Âge moyen (ans)

● 37

Ancienneté moyenne sur le poste (ans)

● 3

Niveau de diplôme

● Niveau V à VII (Licence à master 2)



Moyennes et valeurs médianes

Nombre moyen de bénévoles
180 en 2023

Nombre moyen de salariés
42 en 2023

Nombre moyen de volontaires
21 en 2023

Nombre médian de bénévoles
20 en 2023

Nombre médian de salariés
7 en 2023

Nombre médian de volontaires
2 en 2023

Analyse qualitative 2023

Un questionnaire qualitatif a été initié, afin de mieux cerner les missions confiées aux salariés en poste Fonjep. Au regard du taux de réponse (30 % de répondants), les données présentées permettent de disposer d'éléments de tendance et d'ordre de grandeur.

Cette enquête qualitative comportait 2 questions importantes pour davantage préciser les fonctions et missions des postes Fonjep.

Quels sont les registres d'intervention des salariés en poste Fonjep ?

- Intervention directe auprès des publics
- Coordination ou direction d'actions au sein d'une association
- Accompagnement d'associations d'un réseau (réponse unique)

Les salariés bénéficiaires de postes Fonjep sont majoritairement en situation de (en %) :

Quels sont les domaines d'action des salariés porteurs de postes Fonjep ?

Nous avons recueilli 1675 réponses sur les 5 500 associations, soit un taux de réponse de 30,5 % en 1 mois.

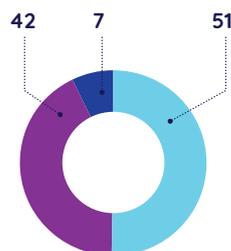
Voici les principaux éléments.

Concernant le rôle des salariés bénéficiaires de postes Fonjep :

50,5 %
interviennent directement auprès des publics

42 %
jouent un rôle de coordination ou de direction dans l'association

7,5 %
accompagnent d'autres associations sur ces sujets (têtes de réseaux et appui à la vie associative)



- Intervention directe auprès des publics
- Coordination ou direction au sein d'une association
- Accompagnement d'associations d'un réseau

Les 8 domaines d'actions les plus cités par les associations bénéficiaires de poste Fonjep

Concernant les domaines d'action,
voici les 8 premiers domaines
d'action cités par les associations :

31 %
ACCOMPAGNENT
DES PROJETS DE JEUNES

18 %
ASSURENT
UN ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL

13,5 %
MÈNENT DES ACTIONS
INTERGÉNÉRATIONNELLES

12 %
INTERVIENNENT
DANS L'APPUI
À LA VIE ASSOCIATIVE

24 %
ACCOMPAGNENT
DES PRATIQUES
CULTURELLES

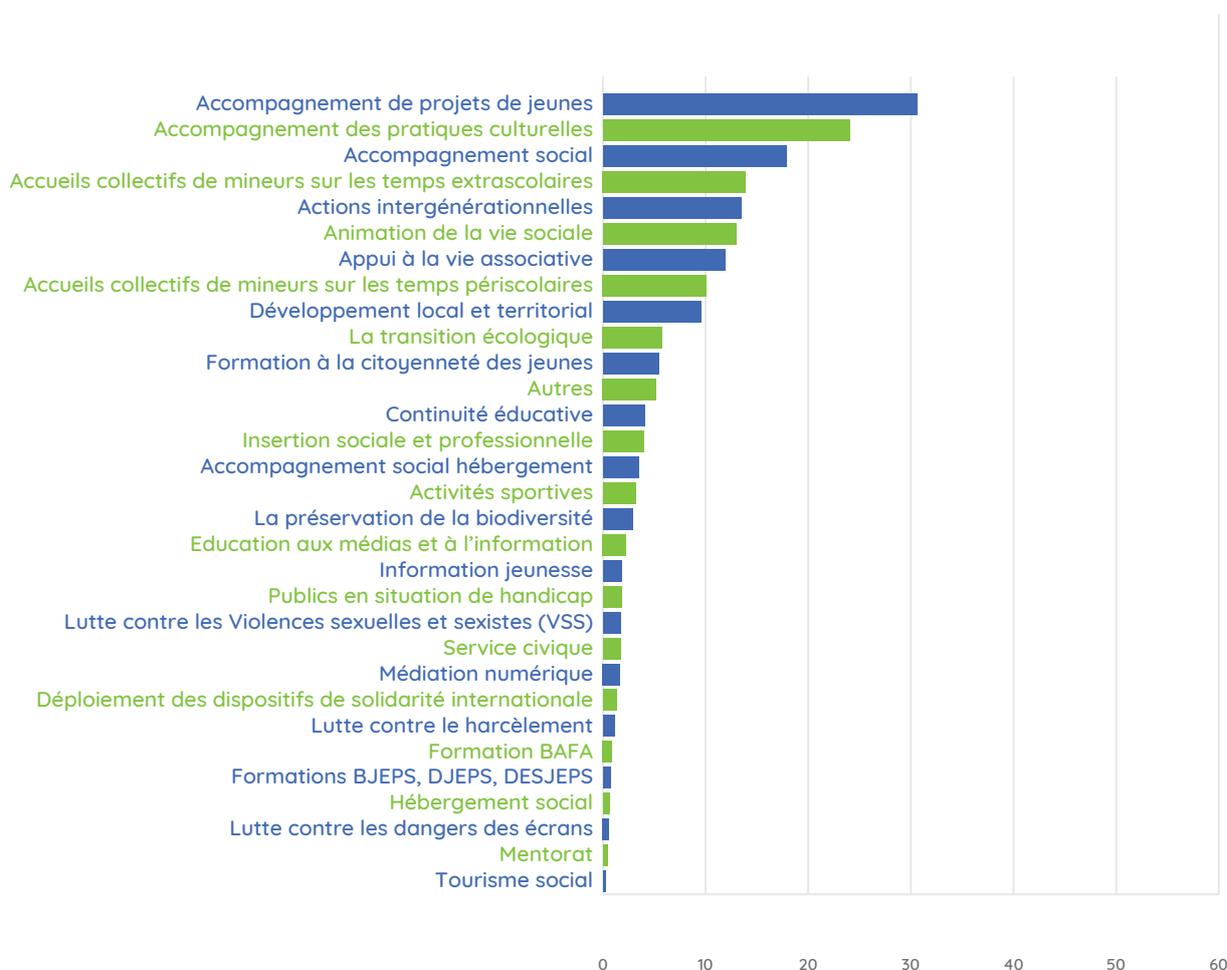
14 %
ACCOMPAGNENT
DES ACCUEILS COLLECTIFS
DE MINEURS
SUR LES TEMPS
EXTRASCOLAIRES

13 %
INTERVIENNENT
DANS L'ANIMATION
DE LA VIE SOCIALE

10 %
INTERVIENNENT
SUR LES ACCUEILS COLLECTIFS
DE MINEURS SUR LES TEMPS
PÉRISCOLAIRES

10 %
CONTRIBUENT
AU DÉVELOPPEMENT LOCAL
ET TERRITORIAL

Une grande diversité d'actions menées par les bénéficiaires des postes Fonjep



ZOOM SUR 4 ANNÉES DE FONJEP

Que nous apprend
ce comparatif entre
2016, 2021, 2022
et 2023 ? : 13

Qu'est-ce que le Fonjep ? : 16

Que nous apprend ce comparatif entre 2016, 2021, 2022 et 2023 ?

Avant de rentrer dans le détail, pourquoi le choix de cette période ?

Ce baromètre permet la comparaison entre l'état du tissu associatif bénéficiaire des postes Fonjep depuis 2021 et les données issues de l'enquête initiale, réalisée en 2016 par le CGET, aujourd'hui ANCT, au titre du collège institutionnel et plus particulièrement de la DJEPVA et de la DGCS. L'enquête de 2016 portait sur un peu moins de 3 000 postes.

Les enquêtes 2021, 2022 et 2023 quant à elles, ont été réalisées auprès de 7 712 postes, puis 8 721, puis 9 078, et sont basées sur des données extraites de l'extranet du Fonjep saisies par les services de l'État et les associations bénéficiaires des postes financés par la DJEPVA, l'ANCT, la DGCS, le ministère de la Culture et l'agence Française de développement (AFD) au titre du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Notre souhait est que cet outil serve les partenaires associatifs et les pouvoirs publics pour :

- Situer les éléments de mise en œuvre du dispositif Fonjep à l'échelle de la France entière,
- Améliorer la lisibilité et le suivi de cette politique publique particulière en soutien à l'éducation populaire et au monde associatif,
- Contribuer à la réflexion sur les orientations à poursuivre.

Chiffres clés en 2023

9 078
POSTES QUI
BÉNÉFICIENT
À 5 562
ASSOCIATIONS

Une augmentation continue du nombre de postes Fonjep et des associations bénéficiaires entre 2016 et 2023 :

	2023	2022	2021	2016	Variation 2022/2023	Variation 2021/2023	Variation 2016/2023
Nombre de postes	9078	8721	7712	5182	4 %	18 %	75 %
Nombre d'associations	5562	5457	5031	3467	2 %	11 %	60 %
Ratio Nb postes / Nb associations	1,63	1,60	1,53	1,49			



75 %
de postes Fonjep
en 7 ans

En 7 ans, de 2016 à 2023, le nombre de postes Fonjep a augmenté de 75 %, avec la création de 3 896 nouveaux postes. Le nombre d'associations a, quant à lui, progressé de 60 %. Le nombre moyen de postes par association a donc augmenté au cours de la période passant de 1,49 postes à 1,63, soit + 9,4 %.

- Parmi ces associations, 95 % ont au moins un poste
- 92 % des associations bénéficiaires de poste Fonjep disposent d'au moins un poste subventionné par la DJEPVA. Cette proportion est en augmentation continue depuis 2016 (68 %). La DJEPVA s'impose comme le premier partenaire du Fonjep.
- 72 % des associations bénéficiaires sont des associations locales (ce chiffre est stable ces dernières années).
- En 2023, plus d'une association sur deux intervient dans le champ de l'éducation populaire (57 % des associations contre 64 % en 2016 et 25 % en 2021 et 2022). Les autres champs d'intervention sont la jeunesse (39 % en 2023 contre 43 % en 2016, 24 en 2022 et 25 en 2021), la culture (28 % en 2023, tout comme 2016 et 2022, et 29 % en 2021) et le social, caritatif (22 % en 2023 et en 2022 contre 25 % en 2016 et 25 % en 2021)
- 14 % des associations sont implantées dans les quartiers prioritaires politique de la ville, et 16 % dans des zones de revitalisation rurales
- Le budget global annuel médian, après une forte baisse enregistrée entre 2016 (450 000 €) et 2021 (404 000 €), retrouve une courbe ascendante pour atteindre 430 000 € en 2023. Hormis pour les têtes de réseaux nationales, les budgets médians des associations ont tous baissé de manière significative entre 2016 et 2021. Il est de nouveau en hausse depuis 2022, sans toutefois retrouver le niveau de 2016.

**3 896 postes Fonjep
créés de 2016 à 2023.**

La deuxième partie de ce baromètre, permet un focus sur les salariés en poste Fonjep : genre, statut, temps de travail, ancienneté, niveau de qualification, nature des diplômes, missions assurées.

Vous trouverez dans le baromètre les données globales, suivies d'une déclinaison par financeur. C'est grâce à ces informations que nous avons pu extraire le profil type du salarié en poste Fonjep.

Le profil type est le suivant :

1. Il s'agit majoritairement des femmes (65 %, pourcentage stable au fil des ans)
2. L'âge moyen est de 37 ans, en 2023 (39 en 2022 et 40 en 2021)
3. L'ancienneté moyenne sur le poste est de 3 ans ;
4. Plus de la moitié des salarié.es porteurs/esses de poste Fonjep dispose d'un niveau de formation de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire (moyenne en légère augmentation en 2023 avec 54 % contre 52 % en 2021 et 2022).
5. 13 % disposent d'un statut cadre (% relativement stable au cours des dernières années, il était de 31 % en 2016!).
6. 88 % d'entre eux travaillent à temps plein, en 2023 (Soit +8 points par rapport à 2016)
7. Il/elle travaille le plus souvent (45 % des cas) dans une association comptant moins de 5 salariés en 2023.

Dans la troisième partie du baromètre qui s'intitule « Cour des Comptes et Fonjep » nous avons souhaité montrer l'évolution du nombre et du montant des subvention Fonjep afin de mesurer l'effet levier d'un poste Fonjep sur le coût moyen d'un salaire chargé.

On y constate en 2023 que la prise en charge d'un poste par le Fonjep représente entre 13 et 19 % de son coût total chargé. Ce pourcentage augmente lorsque l'AFD apporte son concours financier. Dans ce cas, l'aide totale au poste se situe entre 18 et 25 %.

En 2023, l'AFD a augmenté le montant de la subvention accordée à un poste Fonjep de 1500 €, soit un total de 10 000 € désormais.

Pour rappel, la Cour des Comptes préconisait que l'aide au poste devrait représenter au moins 30 % du coût d'un poste chargé pour avoir un réel effet levier et favoriser ainsi le cofinancement par les collectivités.

F/H : 65 % - 35 %
Âge moyen = 37 ans
Ancienneté moyenne = 3 ans
54 % disposent d'un niveau de formation de 2nd ou 3^e cycle universitaire

Qu'est-ce que le Fonjep ?

Un organisme de cogestion original dont la mission principale est le financement d'emplois dans les associations.

Le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est né en 1964 d'une volonté commune des associations et des services de l'État d'accompagner un des enjeux de l'époque : la professionnalisation des métiers de notre secteur. Depuis, le dispositif est coconstruit par les acteurs publics et par le secteur JEP lui-même, ce qui constitue une force et une singularité pour le Fonjep.

En effet, il est l'interface entre les collectivités, les associations et l'État. À ce titre, il réunit dans son conseil d'administration à nombre de voix égales les représentants des ministères, administrations et collectivités locales d'une part, et ceux du monde associatif d'autre part. Ce partenariat permet de poursuivre des objectifs communs, comme celui de développer et pérenniser des projets associatifs au service de valeurs partagées.

L'autre singularité du Fonjep est qu'il travaille au quotidien en interministérialité.

En effet les postes Fonjep sont des aides versées par l'intermédiaire du Fonds pour le compte de l'État à des associations loi 1901. Le Fonjep assure donc le versement de ces aides pour le compte de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction Générale des Collectivités Locales - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (DGCL/ANCT), du ministère de la Culture, et de l'Agence Française de Développement (AFD) déléguée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).

Ces aides permettent de développer et de pérenniser les projets associatifs dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. ce dernier vient essentiellement en appui des projets associatifs liés aux loisirs éducatifs des jeunes, à l'action sociale, à la culture, aux actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en milieu rural, à l'engagement associatif, etc.

L'année 2024 signe les 60 ans du Fonjep. Celui-ci demeure l'espace de confiance légitime au sein duquel associations, collectivités et État peuvent travailler, chacun dans son rôle et ses responsabilités, à tisser et déployer les politiques publiques dont les bénéficiaires des associations ont cruellement besoin aujourd'hui.

Pôle Solidarité Internationale

Le Fonjep gère cinq dispositifs de solidarité internationale, financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) :

- **Le volontariat de solidarité internationale (VSI)** permet l'envoi de volontaires sur des missions humanitaires ou de développement de longue durée (minimum un an).
- **Le volontariat d'échanges et de compétences (VEC)** permet de mobiliser l'expertise de nouveaux publics (salariés, retraités etc.) qui s'engagent selon des formes innovantes (missions courtes, volontariat en ligne).
- **Le dispositif « Jeunesse et solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (JSI/VVV-SI)** accompagne des projets d'échange de jeunes entre 15 et 25 ans.
- **L'Initiative pour la solidarité internationale (ISI)**, créée pendant la pandémie de Covid-19 et pérennisée, permet de soutenir l'engagement des jeunes et l'échange interculturel à distance ou dans les territoires français.
- **Les postes Fonjep pour l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)** sont cofinancés, au même titre que les autres postes Fonjep, dans des associations intervenant dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Un pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP)

Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) a été créé pour sauvegarder, classer et valoriser les archives du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (associations nationales et franciliennes et personnalités ayant joué un rôle national dans ce domaine).

Le Pôle fonctionne selon une logique de partenariat et travaille directement avec

les têtes de réseau et les associations JEP pour le dépôt ou le don puis la mise en valeur de leurs archives, selon diverses formules (journées d'étude, documentaires, expositions...).

Les partenaires impliqués sont la DJEPVA, les Archives nationales, les Archives départementales du Val de Marne, l'ADAJEP, le Siaf (ministère de la Culture) et le Fonjep.

Un effort permanent de connaissance et de réflexion

En **2023**, après 7 années de travaux autour des modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Fonjep, désireux de combler le fossé entre la recherche académique et ses applications pratiques, a créé, testé et fabriqué le kit JEP 'Ambitions, une ressource conçue pour guider toutes les associations désireuses d'explorer, d'analyser, de questionner voire de renouveler leur modèle socio-économique. Les années 2024 et 2025 vont permettre à 1500 associations de le déployer afin de permettre aux associations et leurs parties prenantes de revisiter leur projet associatif, et parallèlement leur modèle socio-économique.

Dans le droit fil de ces travaux, le Fonjep a initié en 2024 un nouveau chantier de grande ampleur : l'évaluation coconstruite entre les pouvoirs publics et les associations. Le Fonjep a sélectionné cinq équipes de chercheurs pour accompagner des 10 binômes associations/pouvoirs publics dans des expérimentations à différentes échelles territoriales durant deux ans 2025-2026.

5 dispositifs de solidarité internationale

1 mission d'archivage

des chantiers de recherche

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE POSTES FONJEP DE 2016 À 2023

Des associations de jeunesse
et d'éducation populaire : **19**

Des postes Fonjep
principalement au cœur d'associations
de moins de 10 salariés : **20**

Des associations de jeunesse et d'éducation populaire

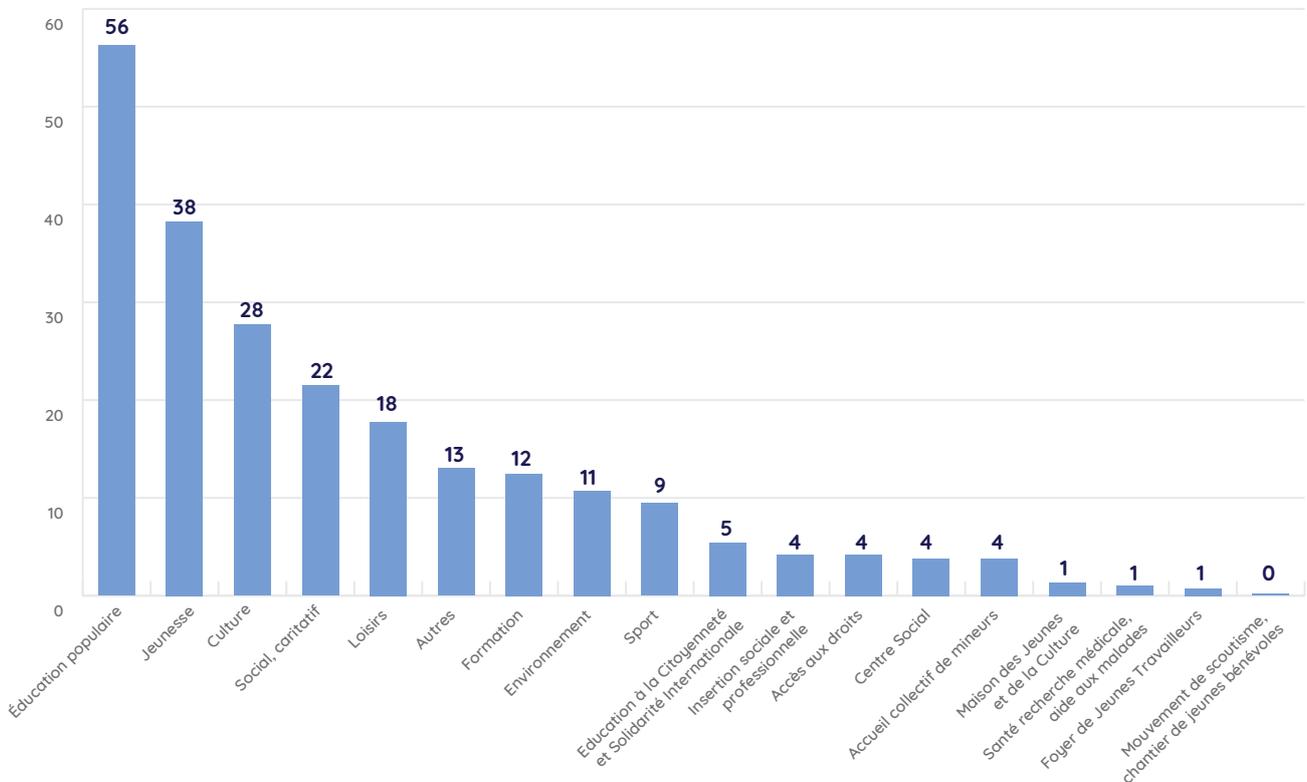
Les champs d'intervention

Les secteurs qui concernent le plus grand nombre de postes Fonjep et qui apparaissent au premier plan sont au nombre de cinq : l'éducation populaire (57 %), la jeunesse (39 %), la culture (28 %), le social et le caritatif (22 %) et les loisirs (18 %) sont les 5 principaux champs d'intervention déclarés par les associations bénéficiaires de postes Fonjep, en 2023.

Il s'agit des champs « classiques » de l'animation. Ils sont suivis de près par la formation (13 %), l'environnement (10 %) et le sport (9 %), ce qui traduit l'évolution des politiques publiques et des pratiques associatives.

Globalement, on constate l'importance des problématiques sociales dans le champ de l'animation.

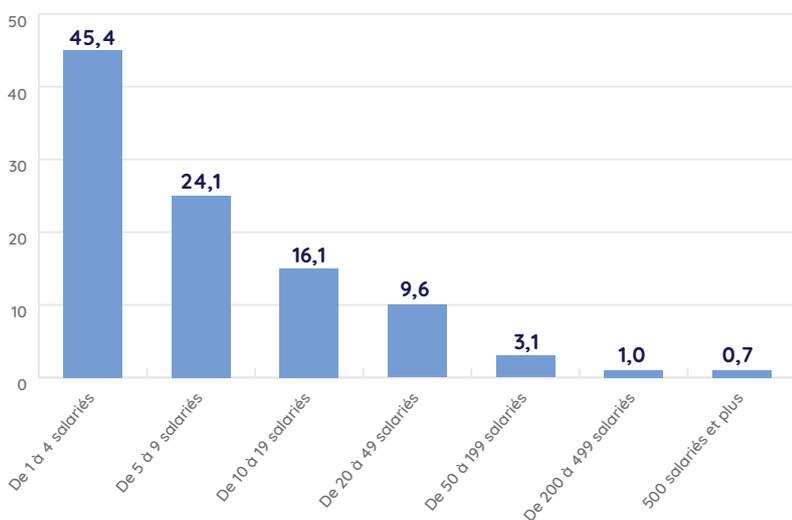
Champs d'intervention des associations bénéficiaires de postes Fonjep (en %)



Ici, la collecte de données permettait aux répondants de sélectionner plusieurs réponses simultanément. Cette approche visant à capturer une tendance, peut ainsi entraîner un total supérieur à 100 %.

Des postes Fonjep principalement au cœur d'associations de moins de 10 salariés

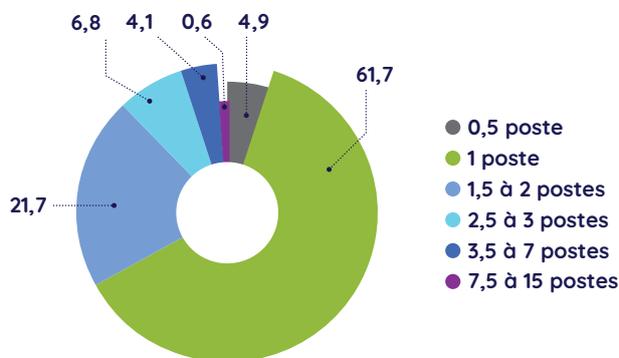
Nombre de salariés par association (en %)



Dans leur très grande majorité (70 %), les postes Fonjep sont plutôt implantés dans des structures de moins de dix salariés. C'est là le reflet de la réalité du champ associatif qui est composé principalement de petites associations locales, proches du terrain. Même si une grande partie d'entre elles sont affiliées à des réseaux nationaux (fédérations, unions...), il n'en demeure pas moins qu'elles conservent leur autonomie de gestion et leur pleine responsabilité d'employeur.

Les plus grosses structures (au moins 50 salariés) ne bénéficient que de 5 % des postes Fonjep. Elles accueillent proportionnellement davantage de postes Fonjep intervenant notamment au niveau national, employant directement des animateurs Fonjep installés au siège social en vue de missions portant sur tout le territoire.

Le nombre de poste Fonjep par associations (en %)



62 % des associations bénéficiaires ont un unique poste Fonjep. À noter que les associations bénéficiaires de plus de 3 postes sont très souvent des têtes de réseau.

Entretien poste Fonjep : Carole partage son expérience en Calvados

NOM : MORICE

PRÉNOM : CAROLE

MISSIONS DU POSTE

Accompagnement
de la vie associative locale

ZONE D'INTERVENTION

Calvados



Que vous a apporté cette mission ?

L'accompagnement associatif est riche de part les rencontres humaines qu'il permet ainsi que sur la diversité des problématiques rencontrées. Il permet de connaître le territoire et ses acteurs (structures associatives présentes, acteurs de l'ESS, projets en construction...) et d'être au coeur des sujets d'actualité.

Quelles valeurs véhicule la salariée ?

Les valeurs portées sont celles de la Ligue de l'enseignement : éducation populaire, citoyenneté et démocratie, respect des droits humains...

Quelle plus-value identifiez-vous ?

Le Fonjep contribue à développer la mise en œuvre du projet associatif par la Ligue de l'enseignement en matière d'accompagnement à la vie associative locale (soutien aux initiatives citoyennes...).

Si vous deviez librement parler du poste Fonjep, que diriez-vous ?

Le Fonjep permet un soutien financier non négligeable à des projets d'intérêt général mais il mériterait d'être revalorisé et mieux reconnu.



LES
SALARIÉS
EN POSTE
FONJEP
2016 - 2023

Des personnels diplômés : **23**

Des personnels créateurs
de valeur ajoutée : **24**

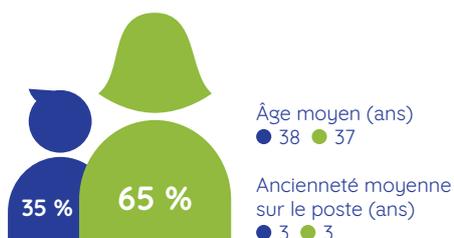
Des personnels qui travaillent
au sein d'équipes composées
de salariés, de bénévoles
et de volontaires : **26**

Des personnels diplômés et/ou en formation

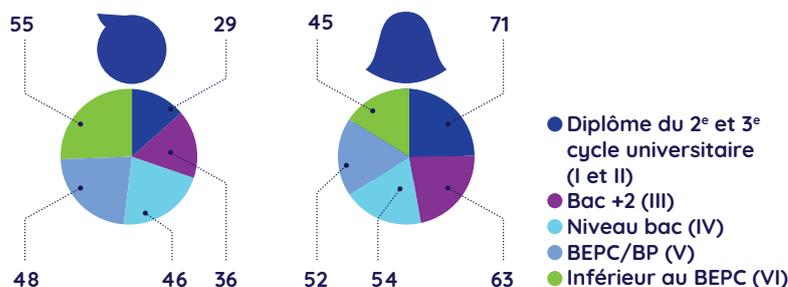
Les salariés en poste Fonjep sont en majorité des femmes (65%), d'un âge moyen de 37 ans. Plus d'un animateur sur deux a un diplôme d'au moins équivalent à une licence, ce qui démontre la qualification et la professionnalisation des animateurs en poste Fonjep.

Aussi, plus de la moitié des animateurs en postes Fonjep ont déclaré posséder un diplôme relatif à l'animation, ou à la gestion de projet, et 44 % des salariés en poste Fonjep poursuivent le renforcement de leur compétences par des formations en cours d'emploi. 14 % d'entre eux ont un statut cadre, et

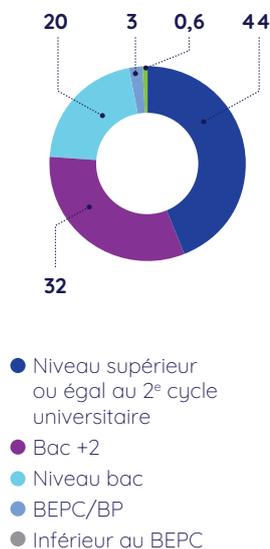
Le profil type du salarié en poste Fonjep



Le niveau de formation (en %)



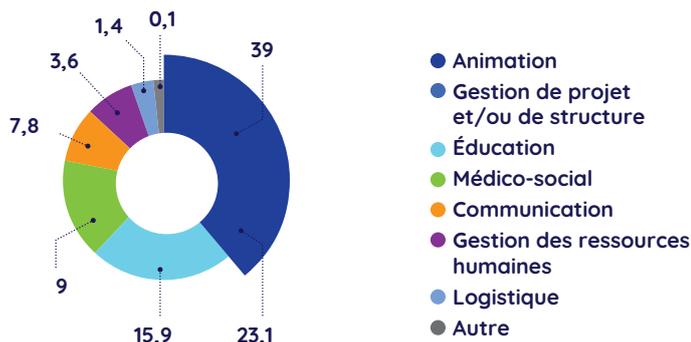
La formation permanente : acquisition de compétences en cours d'emploi



Le nombre de salariés en poste Fonjep en statut cadre

	2023	2022	2021	2016
Nombre de postes (<i>quota</i>)	9 078	8 721	7 710	3984
Dont ayant un statut de cadre	1 182	1 237	1 278	1 251
Dont ayant un statut de cadre occupés par une femme	738	746	769	2 375
Dont ayant un statut de cadre occupés par un homme	485	536	525	1 609

La nature des diplômes (en %)



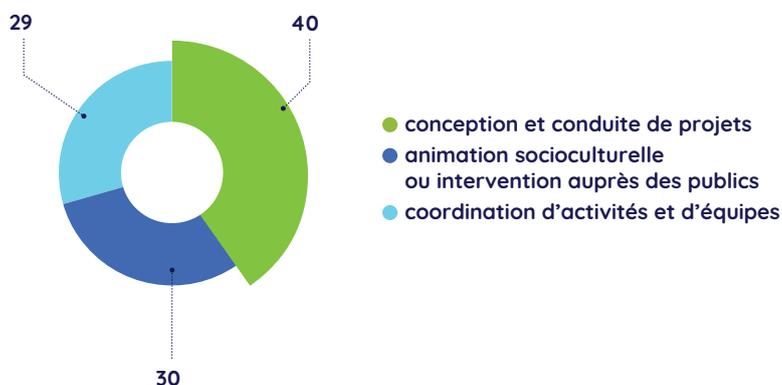
Des personnels créateurs de valeur ajoutée

Les fonctions pouvant être assumées par un salarié en poste Fonjep sont multiples : élaboration de programmes d'activités, de dossiers ou de budgets, coordination du travail d'équipe, d'activités ou de réunions, conseil aux plans pédagogique ou technique, gestion de budget et, ou matériel, accueil, information, direction d'actions, recherche d'aides et de financement, formation, gestion des richesses humaines salariées ou bénévoles...

Au regard de la grande diversité des activités pratiquées par des salariés en poste Fonjep, nous vous les présentons sous la forme suivante :

- **Conception et conduite de projets**
- **Animation socioculturelle / intervention sociale directe auprès des publics**
- **Coordination d'activités et d'équipes**

Répartition globale du temps de travail des salariés Fonjep (en %)



Les salariés en poste Fonjep consacrent équitablement leur temps de travail entre des missions de conception et conduite de projets, des missions de coordination d'activités et d'équipes, avec une prédominance aux missions liées à l'animation socioculturelle et les interventions sociales directes auprès des publics.

L'ancienneté du salarié en poste Fonjep par financeur

Financeur	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Agence Française de Développement /MEAE	35,53 %	38,16 %	17,11 %	10,53 %
Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	26,73 %	33,83 %	19,51 %	19,99 %
Ministère de l'Education Nationale DEJPVA - GUID'ASSO - DJEPVA B1	31,16 %	28,78 %	12,76 %	27,3 %
Ministère de l'Education Nationale CRIB DJEPVA B1	21,19 %	24,58 %	16,95 %	38,14 %
Ministère de l'Education Nationale DEJPVA B2 - Fonjep Jeunes	58,28 %	38,12 %	3,37 %	0,23 %
Ministère de l'Education Nationale DJEPVA B2 (JEP)	26,52 %	31,64 %	18,39 %	23,57 %
Ministère de la Culture	27,59 %	32,76 %	15,52 %	24,14 %
Ministère des Solidarités et de la Santé (D.G.C.S.)	30,08 %	26,02 %	18,6 %	25,41 %
Poste sans part État	17,65 %	5,88 %	41,18 %	35,29 %

Le taux de rotation des salariés

	2023	2022
Le poste Fonjep a gardé le même titulaire	8 176	8 053
Le poste Fonjep a connu 1 changement de titulaire	955	811
Le poste Fonjep a connu 2 changements de titulaire	81	60
Le poste Fonjep a connu 3 changements ou plus de titulaire	7	4

Les salariés en postes Fonjep consacrent avant tout leur temps de travail à des missions liées à l'animation socioculturelle et à des interventions sociales directes auprès des publics.

Des personnels qui travaillent au sein d'équipes composées de salariés, de bénévoles et de volontaires

Comme nous l'avons vu précédemment, dans l'ensemble, les projets qui sont mis en oeuvre le sont dans de petites équipes et dans des structures associatives composées de moins de 10 salariés. Les déclarations ci-dessous montrent que les titulaires de postes Fonjep exercent bien leur activité quotidienne dans le cadre d'une équipe.

Nous notons également que la dimension collective est forte, avec un bénévolat qui semble demeurer une réalité importante dans le secteur associatif, avec également des dispositifs de volontariat qui se développent de plus en plus. La valeur médiane est de 20 bénévoles par structure bénéficiaire pour 2 volontaires.

Nombre de bénévoles de terrain et de gouvernance



934 696 en 2022
653 407 en 2021
460 510 en 2016

Nombre moyen de bénévoles

180 en 2023
171 en 2022
130 en 2021
127 en 2021

Nombre médian de bénévoles

20 en 2023, 2022 et 2021
23 en 2016

Nombre de salariés



dont 9 078 postes Fonjep

216 203 en 2022
dont 8 721 postes Fonjep
160 017 en 2021
dont 7 712 postes Fonjep
130 963 en 2016
dont 5 220 postes Fonjep

Nombre moyen de salariés

42 en 2023
40 en 2022
32 en 2021
36 en 2016

Nombre médian de salariés

7 en 2023, 2022 et 2021
8 en 2016

Nombre de volontaires en service civique



125 544 en 2022
251 460 en 2021
221 661 en 2016

Nombre moyen de volontaires

21 en 2023
23 en 2022
51 en 2021
61 en 2016

Nombre médian de volontaires

2 en 2023, 2022, 2021 et 2016

Pour le calcul des médianes ci-dessus (Salariés/Bénévoles/Volontaires), les déclarations à 0 sont exclues.

Entretiens poste Fonjep : Elles partagent leurs expériences en Provence-Alpes-Côte d'Azur



NOM : MERIGHI

PRÉNOM : AMANDINE

MISSIONS DU POSTE
**ACCOMPAGNEMENT
DE PROJETS DE JEUNES
CRÉATION D'UN PIJ**

ZONE D'INTERVENTION
**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES SERRE
PONÇON DANS
LES HAUTES-ALPES
MAIS ÉGALEMENT
DÉPARTEMENT 05 POUR
MOBILITÉ INTERNATIONALE.**

Que vous a apporté cette mission ?

Elle nous apporte de l'ouverture sur l'extérieur, un réseau, des interlocuteurs solides.

Quelles valeurs véhicule la salariée ?

Amandine véhicule des valeurs de l'éducation populaire, d'émancipation et de regard vers l'avenir. Elle apporte du modernisme dans nos valeurs.

Quelle plus-value identifiez-vous ?

La plus-value réside dans les échanges, la notion de réseau autour de valeurs communes.

Si vous deviez librement parler du poste Fonjep, que diriez-vous ?

Le poste fonjep plus qu'une aide financière non négligeable c'est tout d'abord une reconnaissance, comme un label de qualité. Nous n'avons pas un fonjep nous faisons partis du fonjep et de ce fait nous participons à la recherche et des analyses sur la jeunesse.

Nous sommes le terrain qui remonte des analyses vers le politique et un fonjep nous encourage et nous donne de la légitimité.



NOM : AUBRY

PRÉNOM :
AMANDINE

MISSIONS DU POSTE
**VALORISER LE PROJET
ASSOCIATIF DE BILBOK
ET TRAVAILLER
SUR LE MODEL SOCIO-
ÉCONOMIQUE
DE L'ASSOCIATION**

ZONE D'INTERVENTION
**PROVENCE VERTE (LE VAL
83143 ET SES ALENTOURS)**

Que vous a apporté cette mission ?

Travailler sur le maillage de territoire, monter en compétence, rencontrer des partenaires associatifs qui s'interrogent sur le model socioéconomique. Ma délégation en tant que déléguée Fonjep Paca m'a permis de remonter les problématiques des territoire ruraux et périurbain.

Quelle plus-value identifiez-vous ?

À la suite de ma prise de poste en tant que directrice de structure BILBOK depuis 2017. Grâce au renouvellement de mon poste FONJEP, j'ai eu la chance en 2022 de valoriser mes compétences en réalisant un master 2 GRH Economie Sociale et Solidaire qui m'a permis de maîtriser les différentes disciplines des sciences sociales comme la sociologie du travail et l'innovation sociale associée aux sciences de gestion et à une bonne connaissance des politiques publiques permettent

d'avoir une juste analyse interprétative de la société et de pouvoir proposer des solutions adaptées à chaque population. Ces différents champs m'ont permis de m'enrichir personnellement et professionnellement. Grâce aux rencontres d'acteurs, j'ai pu partager mes expériences et m'enrichir des leurs en cocréant des projets, en mutualisant des compétences techniques et en mettant en pratique nos différentes actions sur ma structure dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Education Populaire.

Si vous deviez librement parler du poste Fonjep, que diriez-vous ?

Une belle opportunité pour pérenniser un emploi qui permet de valoriser l'éducation populaire par ses différentes missions. Ainsi que de développer au cœur des territoires les valeurs citoyennes et l'Education Populaire.

DES ACTIONS AU SERVICE DES PUBLICS

Les territoires d'intervention : 29

Les publics : 32

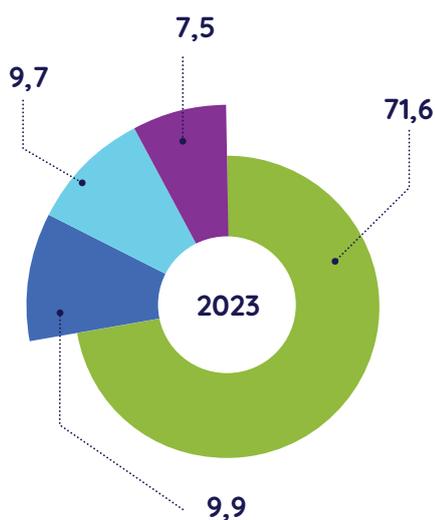
Les territoires d'intervention

Une proportion élevée (56 %) dispose d'un périmètre d'intervention supérieur à l'échelon local :

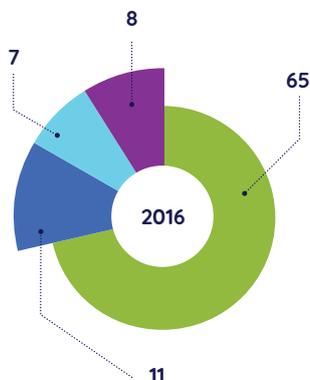
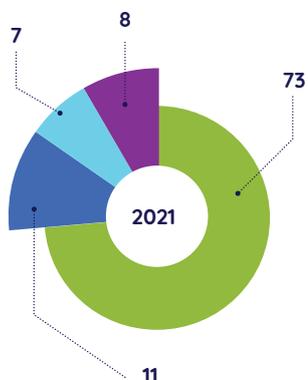
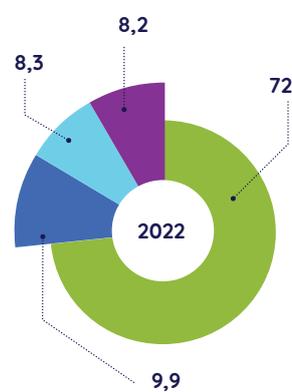
- 3 % déploient des actions à l'international
- 7 % couvrent le territoire national
- 17 % interviennent sur un périmètre régional ou inter régional
- Et, 29 % à l'échelon départemental.

(Cf. Graphique zones d'intervention page suivante)

Types d'association (locale, régionale...) en %



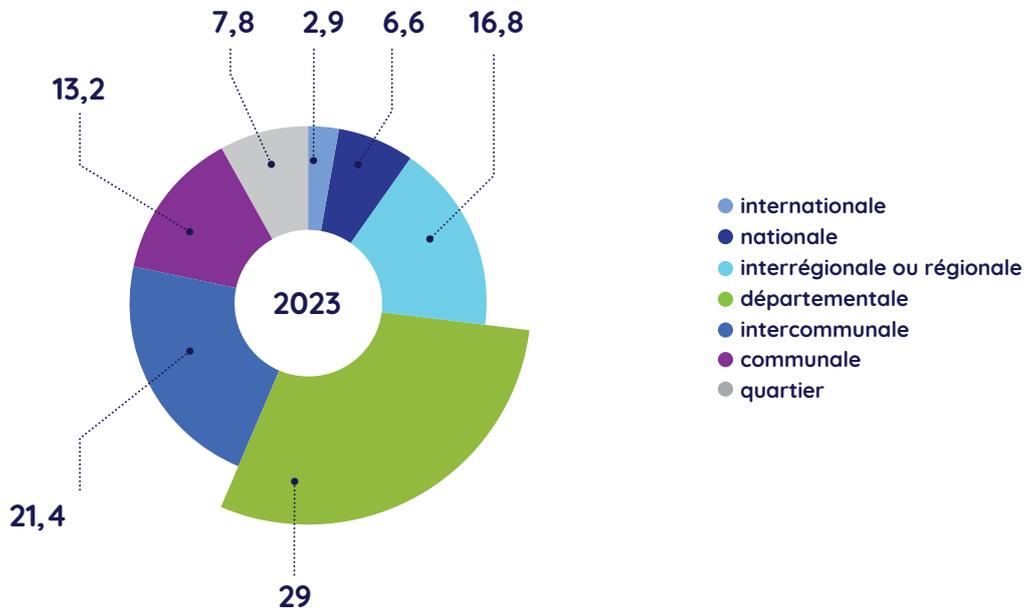
Depuis 2016, les associations locales confirment leurs intérêts et besoins de postes Fonjep.



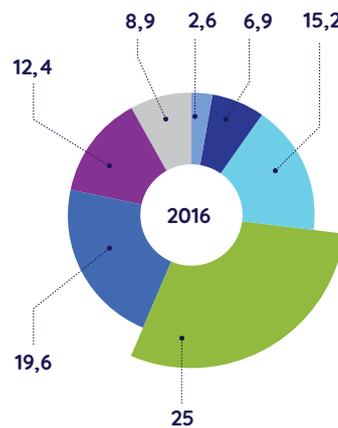
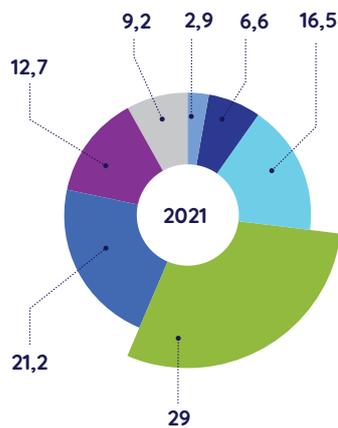
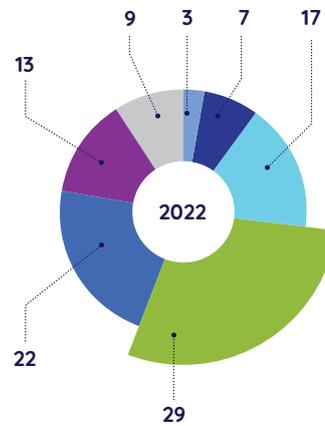
- association locale
- tête de réseau départementale
- association ou tête de réseau régionale
- association nationale ou tête de réseau nationale

(*Pour l'Île de France la sélection exclut ces types d'associations : association nationale - tête de réseau nationale également les postes du ministère de la Culture et les postes nationaux JEP)

Zones d'intervention (en %)

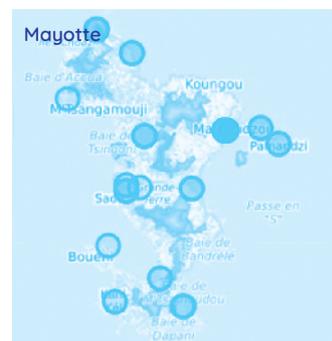
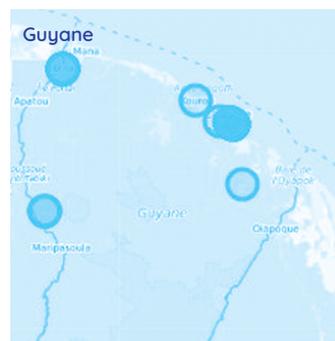
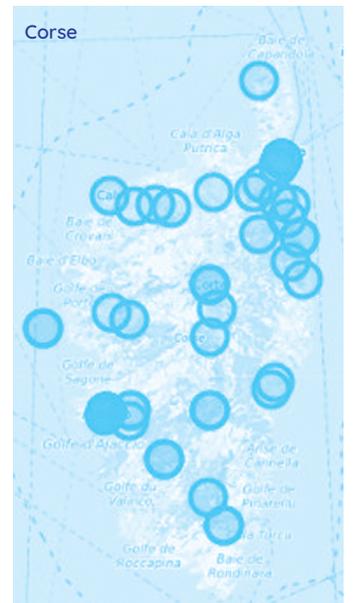
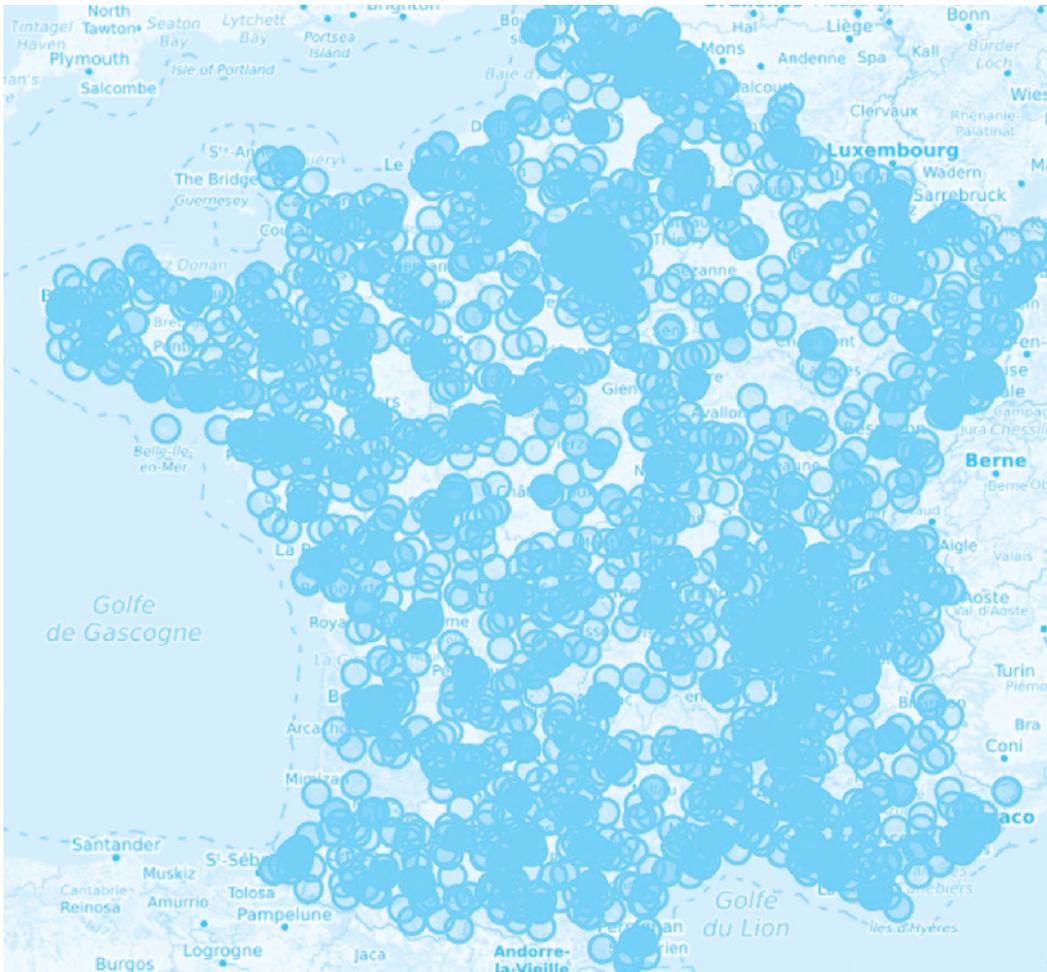


Si la zone d'intervention départementale est la première, en proportion, depuis 2016, le bloc communal reste le premier territoire d'action des postes Fonjep.



Les postes Fonjep implantés sur la quasi-totalité du territoire national.

Cartographie des postes Fonjep

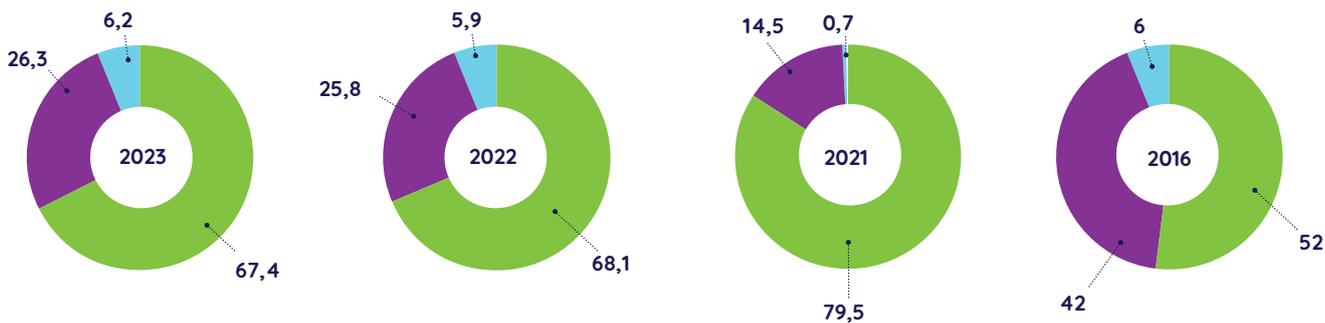


Les publics

Quartier Politique de la ville (en %)



Zone de revitalisation rurale (en %)



- Non pas du tout
- Oui, en partie
- Oui, uniquement dans ces quartiers

La dénomination "Éducation populaire" toujours plus légitimée.

Un salarié en poste Fonjep sur deux développe des projets visant un public large (50 % auprès de tout public), cependant on remarque également la prééminence du public jeune (16-24 ans) qui reste la catégorie cible des animateurs Fonjep (37 %). Contrairement aux idées parfois répandues, selon laquelle l'animation concernerait surtout un public composé d'enfants (6-15 ans), il apparaît ici que seulement 6 % des associations bénéficiaires sont tournées, vers ce public, et 1 % pour la petite enfance (0-5 ans). La dénomination « Jeunesse et Éducation populaire » du Fonjep, se trouve ici légitimée.

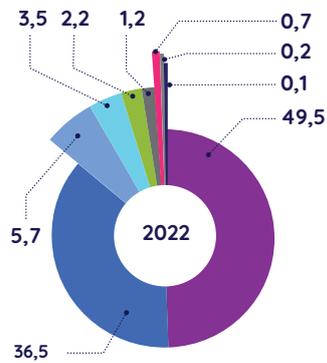
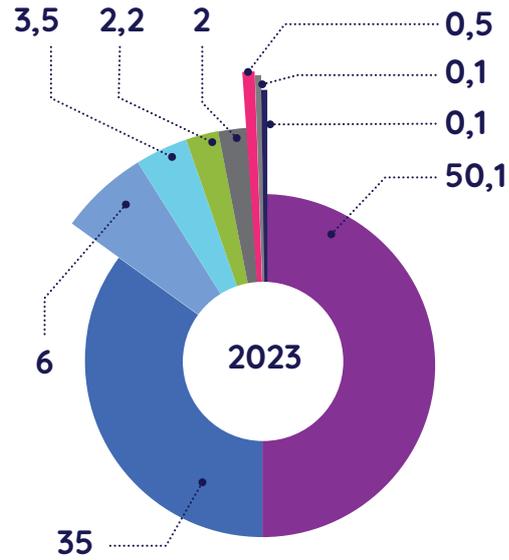
Par ailleurs, on constate que 60 % des associations bénéficiaires agissent en partie ou uniquement en quartier Politique de la Ville, et 32 % en zone de revitalisation rurale.

Se confirme donc la tendance marquée à ce que le secteur de l'animation, notamment porté par les postes Fonjep, s'inscrive fortement dans les problématiques sociales en articulation avec les politiques publiques.

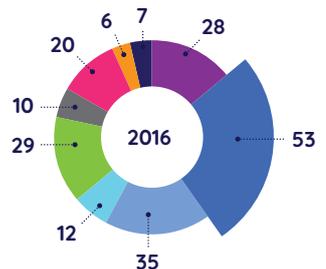
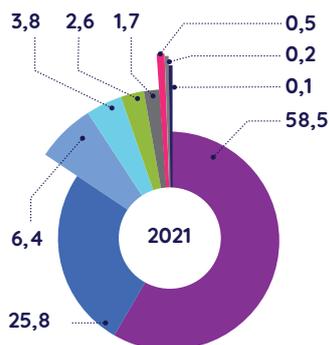
Intervention en QPV et ZRR

La première édition du baromètre des postes Fonjep communiquait des données en fonction de l'implantation de l'association dans les quartiers Politique de la Ville ou les zones de revitalisation rurale. Ces données étaient calculées à partir de l'adresse postale de l'association, et n'indiquaient pas nécessairement si le salarié du poste intervenait réellement dans ces quartiers. Pour cette seconde édition, de nouveaux champs ont été saisis et ajoutés aux fiches associations pour connaître le degré de leur intervention dans les QPV et ZRR. Merci à toutes les associations d'avoir renseigné ce champ.

Public cible (en %)



- Tout public
- Jeunes (16-24 ans)
- Enfants (6-15 ans)
- Public spécifique
- Adultes (25-65 ans)
- Petite enfance (0-5 ans)
- Familles
- Personnes handicapées
- Personnes âgées (plus de 65 ans)





L'UTILITÉ
ET L'EFFICACITÉ
DU DISPOSITIF
FONJEP

Les effets de l'aide Fonjep : 35

La part du poste Fonjep
dans le financement des emplois : 36

Les effets de l'aide Fonjep

Après quasiment soixante années d'accompagnement à la professionnalisation des associations, le poste Fonjep continue d'être un dispositif efficace et utile avec trois types d'incidences : un effet levier qui a tendance à s'affaiblir, un effet label et des effets induits qui restent forts.

L'effet label : valoriser le projet et la création de l'emploi

L'attribution d'un poste Fonjep **valorise le projet, le crédite auprès des partenaires et des publics en donnant une garantie de sérieux et de continuité** par sa pluriannualité. C'est ce rôle essentiel dans une période de fondation ou de refondation associative qu'Interlignes, dans son action recherche¹, qualifie : « À travers le financement d'un poste, le Fonjep, tout en permettant d'assurer une continuité de l'action et en valorisant la démarche engagée, occupe une fonction psychique essentielle : symboliser un cadre protecteur garant d'un processus d'autonomisation. ».

L'effet levier : obtenir d'autres financements pour agir

Dans sa philosophie initiale, l'attribution d'un poste Fonjep doit avoir un réel effet levier sur la création d'un emploi au sein d'une association et devrait permettre d'obtenir des financements ou des aides supplémentaires. C'est aujourd'hui l'effet levier qui est fragilisé. Cependant, il convient de souligner que celui-ci ne se résume pas à la création d'un premier emploi au sein de l'associa-

tion, mais peut également inclure la consolidation et la structuration des activités associatives grâce à un salarié qualifié et diplômé, qui assure une permanence vis-à-vis des bénévoles, des projets et des activités. De plus, le salarié Fonjep joue un rôle clé dans le déploiement des politiques publiques sur les territoires, ainsi que dans l'encadrement d'autres salariés, occasionnels ou volontaires, et la recherche de cofinancements. Par conséquent, le poste Fonjep est un élément structurant et durable pour l'association, qui doit être considéré comme un investissement à long terme dans sa pérennité et son développement.

L'effet induit par l'activité des postes Fonjep

Le poste Fonjep permet de développer de meilleures réponses aux besoins ou aux demandes émanant d'une population par « l'adoption d'une démarche projet permettant aux professionnels de mieux répondre aux besoins de leur bénéficiaires tout en augmentant leur niveau d'efficacité »². **Le poste Fonjep favorise également le développement de coopérations et du travail en réseau** : « les structures financées par le Fonjep participent à la vitalité

d'un réseau associatif fort sur le territoire. (...) Outre les réseaux formels (unions, coordinations, groupements, fédérations), il existe également des réseaux qui, à l'image d'un rhizome, sont évoqués par les structures rencontrées comme étant des constructions spontanées, émergeant des réalités et nécessités du terrain, plus ou moins durables selon la nature du projet qui les cristallise. »³ Il faut rappeler que 73 % des associations bénéficiaires de poste Fonjep sont des associations locales. **Les porteurs de postes Fonjep favorisent l'engagement de bénévoles.** Si le Fonjep, de fait, ne soutient que les associations professionnalisées, celles-ci s'appuient fortement sur le bénévolat puisque pour les 216 203 salariés que comptent les 5 457 associations bénéficiant des postes Fonjep, ces dernières mobilisent 934 696 bénévoles. **Enfin, le profil type du salarié en poste Fonjep** - une femme (pour 65 %), de 37 ans, en poste depuis 3 ans, et diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire - **fait de ces salariés, des personnel qualifiés et diplômés, les premiers relais du déploiement des politiques publiques sur les territoires.**

1 Action-recherche de valorisation de l'impact des acteurs bénéficiaires du Fonjep en Île-de-France, menée à l'initiative du comité régional Fonjep Île-de-France de janvier à avril 2020 et confiée à Interlignes, coopérative d'interventions psychologiques.

2 Action-recherche de valorisation de l'impact des acteurs bénéficiaires du Fonjep en Île-de-France, menée à l'initiative du comité régional Fonjep Île-de-France de janvier à avril 2020 et confiée à Interlignes, coopérative d'interventions psychologiques.

3 Action-recherche de valorisation de l'impact des acteurs bénéficiaires du Fonjep en Île-de-France, menée à l'initiative du comité régional Fonjep Île-de-France de janvier à avril 2020 et confiée à Interlignes, coopérative d'interventions psychologiques.

La part du poste Fonjep dans le financement des emplois



Budget annuel global moyen des associations bénéficiaires

1 794 345 €



Le budget annuel global médian* des associations bénéficiaires

430 000 €

Le dispositif Fonjep contribue à soutenir la trésorerie des associations

face à **1 606 759 € en 2022**
1 752 977 € en 2021
 et **1 355 098 € en 2016**.

(Le budget moyen progresse après une baisse en 2022 ; il revient au niveau de 2021)

face à **419 000 € en 2022**
404 102 € en 2021
 et **550 000 € en 2016**.

(La hausse du budget médian de 11 000 € en 2023, ne corrige pas les 120 000 € perdus en 7 années)

	Nombre d'associations				Budget moyen			
	2016	2021	2022	2023	2016	2021	2022	2023
Association locale	1840	3 665	3 985	3 982	960 319 €	888 727	856 580 €	810 018 €
Tête de réseau départementale	323	545	560	553	1 394 437 €	1 492 152 €	1 471 278 €	1 447 237 €
Association régionale	75	65	193	262	6 130 561 €	3 544 445 €	2 788 340 €	2 625 525 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	181	305	289	279	1 222 371 €	3 865 154 €	3 093 125 €	2 841 929 €
Association nationale	86	279	324	326	8 680 807 €	11 389 290 €	7 582 800 €	11 344 353 €
Tête de réseau nationale	57	87	90	91	1 203 478 €	3 593 765 €	6 483 740 €	5 922 253 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	11	37	34	30	12 071 369 €	6 236 109 €	5 694 530 €	6 066 063 €
Toutes les associations	2498	5 031	5 457	5 562	1 355 098 €	1 752 977 €	1 606 759 €	1 794 345 €

	Budget médian				Subvention moyenne versée			
	2016	2021	2022	2023	2016	2021	2022	2023
Association locale	450 000 €	368 689 €	370 264 €	389 000 €	7 756 €	8 601 €	9 062 €	9 730 €
Tête de réseau départementale	450 000 €	432 000 €	398 137 €	421 500 €	11 117 €	11 717 €	12 751 €	14 110 €
Association régionale	547 350 €	313 100 €	360 192 €	343 750 €	12 451 €	12 451 €	9 429 €	10 913 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	411 277 €	519 360 €	517 720 €	534 000 €	15 851 €	15 058 €	16 133 €	16 961 €
Association nationale	718 998 €	670 543 €	596 478 €	586 890 €	23 682 €	18 985 €	19 104 €	20 875 €
Tête de réseau nationale	485 000 €	862 000 €	800 000 €	815 000 €	30 224 €	16 111 €	16 994 €	18 023 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	1 851 000 €	1 056 590 €	1 083 394 €	1 317 995 €	49 251 €	34 313 €	38 411 €	34 578 €
Toutes les associations	450 000 €	404 102 €	419 000 €	430 000 €	10 088 €	6 173 €	6 196 €	6 211 €

La part du poste Fonjep dans le financement des emplois	2023	2022	2021	2016
Montant moyen subvention Fonjep par poste (annuel)	6 943 €	6 664 €	6652 €	6755 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé	3 330 €	3 199 €	3431 €	3567 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - cadre	4 630 €	4 516 €	4957 €	Indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - non-cadre	3 147 €	2 991 €	3149 €	Indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - femme	3 218 €	3 090 €	3246 €	3390 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - homme	3 541 €	3 404 €	3777 €	3819 €
% subvention FONJEP sur le salaire chargé	17 %	16 %	15 %	14 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé - cadre	12 %	12 %	11 %	Indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé - non-cadre	18 %	17 %	16 %	Indisponible

Les associations subventionnées par le Fonjep Ministère de l'Education Nationale DJEPVA B2 (JEP)	2023	2022	2021	2016
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé	3 609 €	3 439 €	44422 €	6 706 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - cadre	4 669 €	4 591 €	65086 €	Indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - non cadre	3 387 €	3 180 €	39594 €	Indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - femme	3 493 €	3 290 €	42318 €	3 462 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - homme	3 806 €	3 688 €	48025 €	3 784 €
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel)	15 %	16 %	16 %	15 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - cadre	12 %	12 %	11 %	Indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - non cadre	16 %	18 %	18 %	Indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - femme	16 %	17 %	16 %	16 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - homme	15 %	15 %	14 %	14 %

Les associations subventionnées par le Fonjep Ministère des Solidarités et de la Santé (D,G,C,S,)	2023	2022	2021	2016
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé	4 015 €	3 632 €	3 431 €	3 622 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - cadre	5 296 €	4 865 €	4958 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - non cadre	3 856 €	3 476 €	34 149 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - femme	3 687 €	3 487 €	3 247 €	3 404 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - homme	4 846 €	4 003 €	3 775 €	4 055 €
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel)	11 %	12 %	16 %	10 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - cadre	8 %	8 %	12 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - non cadre	11 %	12 %	17 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - femme	11 %	12 %	17 %	10 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - homme	9 %	11 %	14 %	8 %

Les associations subventionnées par le Fonjep - 10008 - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) :	2023	2022	2021	2016
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé	3 230 €	3 044 €	39870 €	3 197 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - cadre	4 332 €	3 752 €	45809 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - non cadre	3 093 €	2 973 €	39017 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - femme	3 183 €	2 960 €	37119 €	3 073 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - homme	3 316 €	3 337 €	45536 €	3 404 €
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel)	18 %	22 %	17 %	13 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - cadre	13 %	18 %	15 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - non cadre	18 %	23 %	18 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - femme	18 %	23 %	19 %	13 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - homme	17 %	20 %	15 %	12 %

Les associations subventionnées par le Fonjep - 10010 - AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT/MEAE :	2023	2022	2021	2016
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé	3 028 €	3 044 €	31918 €	2 998 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - cadre	4 026 €	3 752 €	40158 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - non cadre	2 926 €	2 973 €	30850 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - femme	2 800 €	2 960 €	32187 €	2 802 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - homme	3 664 €	3 337 €	31014 €	3 354 €
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel)	23 %	22 %	26 %	20 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - cadre	17 %	18 %	21 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - non cadre	24 %	23 %	27 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - femme	25 %	23 %	26 %	22 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - homme	19 %	20 %	27 %	18 %

Les associations subventionnées par le Fonjep - 10012 - Ministère de la Culture :	2023	2022	2021	2016
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé	4 527 €	4 727 €	50062 €	4 404 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - cadre	4 730 €	5 264 €	56666 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - non cadre	4 331 €	4 189 €	44681 €	indisponible
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - femme	4 808 €	4 855 €	50558 €	3 539 €
Coût moyen (mensuel) du salaire chargé - homme	4 126 €	4 576 €	49454 €	5 305 €
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel)	15 %	15 %	14 %	15 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - cadre	14 %	14 %	12 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - non cadre	15 %	15 %	16 %	indisponible
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - femme	14 %	15 %	14 %	21 %
% subvention FONJEP sur le salaire chargé (annuel) - homme	16 %	15 %	14 %	11 %

Conclusion. Du poste Fonjep à une évaluation coconstruite

Le Fonjep est un espace de confiance et de dialogue, au sein duquel associations, collectivités et État travaillent, chacun dans ses rôles et responsabilités, à tisser et déployer les politiques publiques d'aujourd'hui et de demain.

Dans le cadre de son projet associatif, le Fonjep émet le souhait de faire de l'évaluation un sujet à aborder en commun entre l'État, les collectivités et les associations pour mieux se saisir de cet enjeu partagé. Plus spécifiquement, ce sont les processus de co-construction de l'évaluation des actions relevant du champ des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui sont au cœur des questionnements d'aujourd'hui. Nous souhaitons ainsi contribuer à répondre à quelques questions :

- Comment rendre compte des processus de transformation associatifs, et valoriser les démarches, au-delà des résultats ?
- Comment en particulier s'appuyer sur des processus qui émancipent le regard évaluatif du prisme uniformisateur des dispositifs existants, tournés vers les indicateurs quantitatifs et la mesure d'impact ?

C'est après sept années de travaux sur les modèles socio-économiques qu'a émergé le besoin de s'emparer de ce sujet.

En effet, à la lecture des livrables de ces sept années de travaux, il est apparu **naturel**, au Fonjep de s'orienter vers ce sujet aujourd'hui fortement attendu par les pouvoirs publics, les associations et les territoires. Tous tournés vers un seul et unique but : tous partagent ce qui est évalué entre parties prenantes d'un même écosystème (interne et externe) !

Des besoins de connaissance sont ainsi exprimés pour dépasser l'évaluation contrainte et déployer des processus évaluatifs. Ces processus permettraient de **révéler la valeur créée**, mettre en discussion les apprentissages, et construire collectivement des stratégies. En adoptant ce nouveau positionnement, consacré à de nouvelles démarches stratégiques basées sur des processus délibératifs de toute nature, le Fonjep tente notamment de répondre aux enjeux suivants :

- En imaginant des démarches et des méthodes au service de la démonstration, de la création de valeur synonymes de processus évaluatifs pouvant tout à la fois enrichir les modèles socio-économiques et mobiliser des ressources additionnelles ;
- En recherchant comment des processus évaluatifs conçus collectivement peuvent être un levier dans la mobilisation des richesses humaines et en particulier des bénévoles ;
- En impliquant les « bénéficiaires/usa-gers » en les soutenant dans l'identification et la formalisation de leurs besoins afin de nourrir le projet associatif et permettre notamment une amélioration de l'offre de services ;
- En identifiant et en qualifiant les incidences de ces nouvelles modalités d'évaluation sur les relations entre l'association et ses partenaires, en particulier ses financeurs.

La table ronde organisée lors de l'Assemblée générale des 22 et 23 juin 2023 « **État, collectivités et associations : construire une évaluation partagée ?** » a été symboliquement le point de départ de ces travaux initiés le Fonjep avec toutes les parties prenantes.

Par cette ambitieuse démarche, le Fonjep souhaite impulser et financer des travaux de recherche appliquée qui permettent **d'outiller à termes les associations et les pouvoirs publics pour concevoir, animer et déployer des processus évaluatifs adaptés à leur contexte, leur situation, respectueux de la place de chacun et permettant d'éclairer utilement le débat public.**

Pour ce faire, il s'agira d'être en capacité :

Pour les équipes de recherche, de tenir une double exigence méthodologique :

1 • **Élaborer, expérimenter et modéliser des modalités d'évaluation méthodologiquement robustes** permettant d'apprécier la qualité de l'action associative, son sens, sa portée...

• **Élaborer, expérimenter et modéliser des modalités de participation des parties prenantes** à ces processus évaluatifs qui permettraient de favoriser une véritable dynamique délibérative et partenariales de l'amont à l'aval.

Elles auront par ailleurs la charge de :

- **Capitaliser chemin-faisant** sur les connaissances acquises via les expérimentations ;
- **Assurer le transfert de connaissances aux acteurs de terrain** pour leur permettre de s'emparer pleinement des éléments de méthodologie fournis ;
- **évaluer, avec les parties prenantes, les bénéfices des processus évaluatifs expérimentés ;**
- **Produire des éléments de restitution** (rapport, modélisation, monographie...).

2 **Pour les binômes (association et financeur) et plus largement pour les parties prenantes associées aux expérimentations conduites, cette démarche devra permettre :**

- **D'expérimenter** les processus évaluatifs conçus par les équipes de recherche afin de les ajuster collectivement pas à pas ;
- **D'observer** et d'analyser les intérêts, opportunités et limites des processus évaluatifs expérimentés et de leurs résultantes ;
- **D'identifier** les apprentissages réalisés chemin faisant en matière d'évaluation pour l'ensemble des parties prenantes ;
- **D'évaluer**, avec les équipes de recherche, ce qui leur est particulièrement utile pour s'inscrire dans un processus d'évaluation de ce type, c'est-à-dire pour participer, contribuer, construire un point de vue, délibérer.

Il s'agit pour le Fonjep d'ouvrir une nouvelle page autour de travaux significatifs dédiés aux associations, aux pouvoirs publics et au monde de la recherche. Cette nouvelle aventure de deux années viendra éclairer l'évaluation : sujet important et complexe.

Conseil d'administration du Fonjep

Membres associatifs

MARIANNE	AUFFRET	UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)
ANNE-CLAIRE	BELLAY	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
FABRICE	BOISBOUVIER	LES FRANCAS
MAXIME	BOITIEUX	PEUPLE ET CULTURE (PEC)
LYNDA	BOUTALEB	CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)
PATRICK	CHENU PRÉSIDENT	MJC DE FRANCE
ALBAN	COGREL	FAMDT / UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES (UFISC)
JEAN-LOUIS	DAVICINO	LES CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)
MARIE-LAURE	DAVY	DELEGATION REGIONALE BRETAGNE DU FONJEP - LEO LAGRANGE OUEST
SALIM	DIDANE	MOUVEMENT RURAL DE JEUNESSE CHRETIENNE (MRJC)
ERLAND	EGIZIANO TRÉSORIER	UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES (UFCV)
PAUL-ALEXANDRE	ESTRABAUD-LUCAS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
AGNÈS	FASAN	DELEGATION REGIONALE OCCITANIE DU FONJEP - LEC GRAND SUD
ANNE	GANDAIS	FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)
DOMINIQUE	GARET VICE-PRÉSIDENT	FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE FRANCE (FCSF)
PATRICK	GIRARD	COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)
VÉRONIQUE	MARCHAND	CONFEDERATION NATIONALE FOYERS RURAUX (CNFR)
JULIEN	MARY	FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE (FSCF)
JULIEN	MAST	UNION DES ASSOCIATIONS E-GRAINE
DAMIEN	POLLET	ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE FRANCE (EEDF)
CÉLINE	RECCHIA	COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET FEDERATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION (COFAC)
GUILLAUME	RODELET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	FAMILLES RURALES FEDERATION NATIONALE
VINCENT	SEGUELA TRÉSORIER ADJOINT	FEDERATION LEO LAGRANGE
RÉMI	SOULES	AVENIR ET JOIE (JOC)
LÉA	VINTEJOUX	AVENIR ET JOIE (JOC)

● membres du bureau

Membres institutionnels

CAFFIN	CHARLES - AYMERIC	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - (DJPVA)
CHOLE	FRÉDÉRIC	MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (MEAE)
DAVY	MARC	CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL (CBCM)
DE NADAILLAC	GABRIELLE	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)
EHRHART	CORINNE	DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE (DGCS)
GARGASSON	MYRIAM	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - (DJPVA)
GERNIGON	PAUL	MINISTERE DE LA CULTURE
GOUGET	MATHILDE VICE-PRÉSIDENTE	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - (DJPVA)
GRIFFAULT	SYLVAIN	ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)
JEAN	ARNAUD	REGIONS DE FRANCE (RF)
JENNEPIN	EMMANUEL	CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL (CBCM)
KUMAR	MOHIN	DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL)
MERLE	NICOLAS	MINISTERE DE LA CULTURE
PEDROL MARGALEY	LUCAS	MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (MEAE)
RACHEDI	NADIA	ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)
ROZES	MÉLANIE	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - (DJPVA)
STOLL	FABIENNE	DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL)

Membres invités

ERIK	BOULOIS	KPMG
YANN	DELAUNAY	FRANCE VOLONTAIRES
CLAUDE	GASSMANN	CNAJEP
ANTHONY	GESRET	KPMG
JACQUES	GUENÉE	VILLES ET CINEMAS
MICKAËL	HUET	LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
DIDIER	JACQUEMAIN	HEXOPEE
AGNÈS	RAT-PATRON	ELISFA

● membres du bureau

Équipe du Fonjep

NOURIA DUTHOIT-MESSAOUDI
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

FRÉDÉRIC HARSTRICH
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DU SERVICE GESTION

DOROTHÉE MAYOST
ASSISTANTE DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE

MOUNIRA KONGBO
ASSISTANTE DE GESTION

AUORE MARION
ASSISTANTE DE GESTION

CHRISTELLE JOUBARD
ASSISTANTE DE GESTION
ET RESSOURCES HUMAINES

KARINE RÉGNIER
COMPTABLE

CHELSEA LUYAMBA
ALTERNANTE EN COMPTABILITÉ

STÉPHANE DUCLOS
RESPONSABLE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE

CLAIRE BEAUQUIER
CHARGÉE DE MISSION SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE

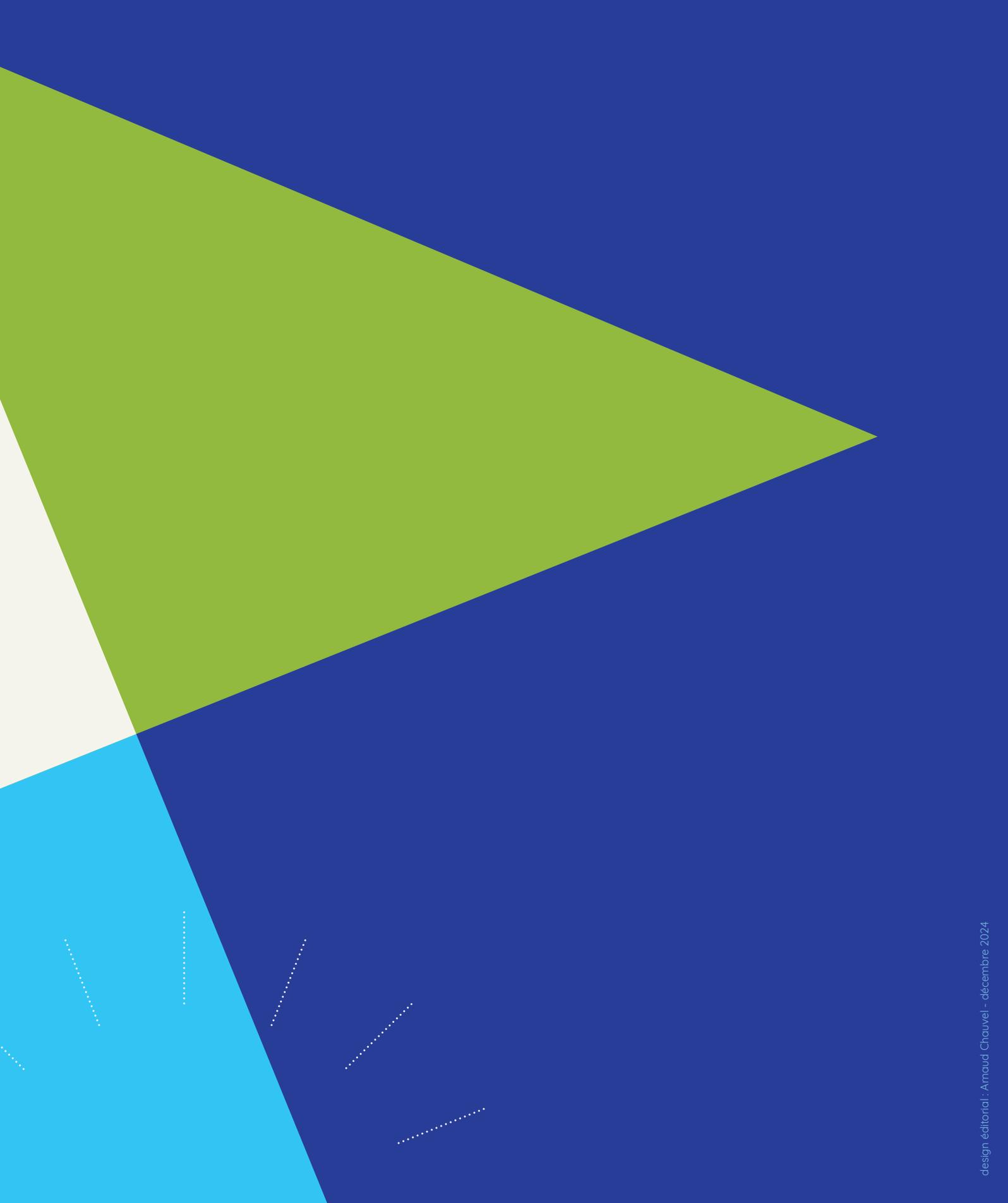
LAURE KIMBIMBI
CHARGÉE DE MISSION
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DIANA CARVALHO RIBEIRO
CHARGÉE DE MISSION
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

RACHEL GUÉRIN
ARCHIVISTE EN CHARGE
DE LA MISSION PAJEP

Équipe des délégués régionaux Fonjep et leurs suppléants

RÉGION	Titulaire	Réseau	Suppléant	Réseau
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	NADIA BENICHOU	RÉSEAU RHÔNE AIN SAÔNE - UNION TERRITORIALE DES MJC	-	-
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CORINNE MOLINA	FÉDÉRATION REMPART	VIRGINIE GRILLOT	UR FRANCAS
BRETAGNE	MARIE LAURE DAVY	LÉO LAGRANGE OUEST	PATRICK BELLOEIL	FRMJC BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE	STÉPHANE BAUCHE	URHAJ CENTRE VAL DE LOIRE	FRANÇOIS MILLIEN	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CENTRE VAL DE LOIRE
CORSE	DOMINIQUE ROSSI	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CORSE FALEP	JEAN LECCIA	EMAHO
GRAND EST	GAÉTAN VECCHIO	ASSOCIATION AUDACE'S	ROBERT RICCIUTI	MJC CENTRE SOCIAL DE BOLLWILLER
GUADELOUPE	DEVRICK FAHRASMANE	COMITÉ RÉGIONAL UFOLEP	RODRIGUE VIRASSAMY	CENTRE SOCIAL LA SOURCE
HAUTS-DE-FRANCE	BENJAMIN LEMOINE	ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES	MENOUAR MALKI	URHAJ HAUTS DE FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE	MATHIEU ALLOIN	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	FLORENCE DURIEUX	L'UNION FRANCIENNE DES FÉDÉRATIONS DES CENTRES SOCIAUX
LA RÉUNION	MAX BELVISEE	CEMEA LA REUNION	ALINE DUCHATEAU	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
MARTINIQUE	FRÉDÉRIC CONTAULT	CEMEA MARTINIQUE	FRÉDÉRIC BANGUIAU	SCOUTS ET GUIDES DE MARTINIQUE
NORMANDIE	ALBERT LE MONNIER	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT NORMANDIE	PASCAL KAREB	LEZARTS ET LES MOTS
NOUVELLE AQUITAINE	DOMINIQUE NIORTHE	CEMEA NOUVELLE AQUITAINE	-	-
OCCITANIE	AGNÈS FASAN	LOISIRS ÉDUCATION & CITOYENNETÉ GRAND SUD	DANIEL JEAN-PIERRE	FRMJC OCCITANIE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	AMANDINE AUBRY	ASSOCIATION BILBOK	MARLÈNE PERRAUD	FÉDÉRATION RÉGIONALE MJC MÉDITERRANÉE
PAYS DE LA LOIRE	FERNANDO RIESENBERG	ASSOCIATION RENCONTRES	-	-



design éditorial : Arnaud Chauvel - décembre 2024

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

51 rue de l'Amiral Mouchez
75013 Paris
01 43 13 10 30
www.fonjep.org
contact@fonjep.org